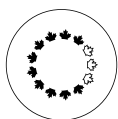
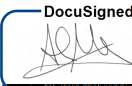


Public			
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		N°	2026-P339
		À l'attention du :	Conseil d'administration
Pour :	DÉCISION	Date :	le 6 octobre 2026
Sujet/titre			
Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement – état final de l'aménagement intérieur : conception développée à 100 %			
Résumé			
La présente soumission vise à obtenir l'approbation fédérale de la conception (AFC) pour la conception développée à 100 % de l'état final de l'aménagement intérieur du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement de SPAC.			
Résumé des risques			
Aucun risque important n'a été relevé en ce qui concerne la recommandation formulée dans la présente soumission.			
Recommandation			
• Que le conseil d'administration accorde l'approbation fédérale de la conception pour l'état final de l'aménagement intérieur du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement – conception développée à 100 %, conformément à l'article 12 de la <i>Loi sur la capitale nationale</i>. • Que la signature de la lettre de l'AFUSD soit déléguée à la vice-présidence de la Direction de l'aménagement de la capitale.			

Soumis par :

DocuSigned by:

 8E8319D91759427...

2026-Sep-28

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale

1. Priorités stratégiques

Public

- Priorité n° 4 : Démontrer un leadership à l'échelle nationale en faveur d'une région de la capitale nationale durable sur le plan environnemental et résiliente aux changements climatiques.
- Orientation stratégique n° 1 : Favoriser une région de la capitale nationale inclusive et porteuse de sens, d'importance nationale et représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.

2. AUTORITÉ

Loi sur la capitale nationale, article 12

3. Contexte

Contexte

Le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) constitue le projet de réhabilitation patrimoniale le plus complexe jamais entrepris au Canada par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le requérant. Il comprend la réhabilitation complète de l'édifice historique du Centre, la construction des phases 2 et 3 du nouveau Centre d'accueil du Parlement (CAP), ainsi que des modifications aux aménagements paysagers et à l'éclairage extérieur des terrains et des édifices du Parlement.

La portée globale du PREC comprend des modifications à l'édifice et au site historiques afin de répondre à l'évolution des exigences fonctionnelles ainsi qu'aux exigences en matière de sécurité physique, d'accessibilité universelle, de durabilité, de conservation du patrimoine et de conformité aux exigences structurelles et sismiques ainsi qu'aux codes, de même que l'installation de nouveaux systèmes de base du bâtiment. De plus, les cours intérieures est et ouest de l'édifice du Centre, auparavant des espaces à ciel ouvert utilisés principalement pour les services, seront fermées par des verrières. Elles serviront de halls et d'espaces de circulation donnant accès à l'édifice du Centre et aux tribunes de la Chambre du Sénat (cour intérieure est) et de la Chambre des communes (cour intérieure ouest).

Le CAP constitue un ajout à l'édifice du Centre. Cette nouvelle construction comportera trois étages souterrains et comprendra des installations de contrôle de sécurité et de vérification par balayage permettant aux parlementaires, au personnel et au public d'accéder à la triade parlementaire; des services liés à l'expérience des visiteurs, notamment des espaces d'exposition et d'apprentissage, des services de billetterie, d'information et de restauration; les fonctions essentielles à l'appui des activités des salles de comité et des Chambres du Sénat et de la

Public

Chambre des communes; des locaux de mécanique et de services ainsi que des couloirs réservés à la manutention du matériel desservant la triade parlementaire.

Approbations antérieures

- En octobre 2022, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la conception schématique architecturale à 100 % du PREC et du CAP.
- En octobre 2024, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la conception développée à 100 % de l'enveloppe du PREC et du CAP (à l'exclusion de l'état final de l'aménagement intérieur du PREC et du CAP).
- En juin 2026, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la conception développée à 100 % de l'aménagement paysager du PREC.

Soumission de la conception développée à 100 %

La proposition présentée ici se limite à l'intérieur du nouveau Centre d'accueil du Parlement (CAP) et à celui des cours intérieures est et ouest fermées proposées.

La soumission de la conception développée à 100 % de l'état final de l'aménagement intérieur du PREC et du CAP comprend les éléments suivants :

- Rapport écrit sur la conception développée
- Ensemble de dessins de conception développée, comprenant des plans, des coupes et des élévations intérieures du CAP proposé et des cours intérieures est et ouest
- Rendus illustrant les intérieurs proposés du CAP et des cours intérieures est et ouest

Les détails de conception suivants n'ont pas été inclus dans la soumission de la conception développée à 100 % et doivent être soumis à la CCN pour validation avant la construction. Cette exigence sera une condition d'approbation.

- Dessins détaillés (plans et coupes) des finis des murs intérieurs du CAP montrant l'épaisseur et les détails de fixation du revêtement
- en pierre du mur de fondation ovale et des murs en aile, ainsi que les éléments décoratifs, artistiques et sculpturaux.
- Dessins détaillés de menuiserie et de panneaux muraux (CAP et cours intérieures).

Public

- Spécifications des matériaux et détails sur les finis, les accessoires et l'équipement dans les cours intérieures et le nouveau CAP.
- Dessins détaillés (plans et coupes) du parapet de l'édifice du Centre et de la toiture vitrée des cours intérieures.

Les dessins et les spécifications détaillés de l'assemblage de toiture, y compris les parapets et les lanterneaux pyramidaux au-dessus des cours intérieures est et ouest, ainsi que du système d'escalier escamotable accessible à tous proposé dans le foyer d'entrée de la tour de la Paix, ne sont pas encore disponibles aux fins d'examen. Ces éléments ne font donc pas partie de la présente demande d'approbation et devront faire l'objet d'un examen plus approfondi lorsque suffisamment de renseignements auront été fournis.

Conception développée à 100 %

À l'intérieur de l'édifice du Centre, les formes architecturales, les finis des matériaux et les détails architecturaux sont préservés et restaurés dans la mesure du possible. Lorsque des espaces historiques font l'objet d'adaptations, leur conception réinterprète avec sensibilité les modèles d'origine ou historiques et s'appuie sur les formes, les hiérarchies spatiales et matérielles ainsi que les détails de ces espaces. Lorsque de nouveaux espaces sont aménagés dans l'édifice du Centre, leur conception repose sur une interprétation contemporaine des formes, des hiérarchies spatiales et matérielles ainsi que des détails de l'édifice du Centre.

La conception préserve les sources de lumière naturelle dans l'ensemble de l'édifice du Centre et les restaure là où elles ont été obstruées, de manière à rétablir l'expérience prévue des espaces les plus importants de l'édifice. Dans les nouveaux espaces, l'approche de la lumière naturelle et artificielle se caractérise par l'importance accordée à la transmission de la lumière naturelle et à l'éclairage artificiel dissimulé afin de mettre en valeur les surfaces, les matériaux et leurs détails.

Centre d'accueil du Parlement

La nouvelle séquence d'entrée du public au Centre d'accueil du Parlement (CAP) commence à la porte de la Reine, sur la rue Wellington, et suit le sentier central de l'avant-cour jusqu'à une entrée abritée sous l'escalier central de la terrasse Vaux. La séquence se poursuit en descendant la mezzanine du CAP jusqu'à une zone de contrôle de sécurité, puis se prolonge dans le hall d'arrivée et la galerie nord. Les

ascenseurs situés de part et d'autre de l'édifice amènent les visiteurs à l'étage principal de l'édifice du Centre par les cours intérieures est et ouest nouvellement fermées. Cette succession d'espaces vise à faire écho à l'entrée axiale d'origine de style Beaux-Arts par la tour de la Paix, tout en respectant les principes de planification de l'édifice du Centre.

Situé sous la terrasse Vaux et l'édifice du Centre, le hall d'arrivée est l'espace central du CAP et le pendant de la salle de la Confédération de l'édifice du Centre. Au centre du hall d'arrivée se trouve un mur de fondation ovale qui entoure les fondations de la tour de la Paix et de la salle de la Confédération et ancre l'espace. Les murs en aile entourant le mur de fondation ovale contribuent à encadrer l'espace et à guider les visiteurs vers la galerie nord. Le changement marqué de hauteur du plafond à cet endroit est souligné par une paire de lanterneaux qui encadrent des vues latérales sur la tour de la Paix depuis le niveau inférieur, contribuant ainsi à orienter les visiteurs.

La palette de matériaux renforce les liens avec l'édifice du Centre et le terrain sur lequel se trouve la Colline du Parlement. Un motif évoquant des cours d'eau entrelacés est intégré au pavage extérieur sous le pont Vaux pour rappeler les voies navigables interreliées qui sillonnent le territoire. Ce motif se prolonge dans le revêtement de sol en terrazzo de la mezzanine, du hall d'arrivée et de la galerie nord, jusque dans les cours intérieures, créant ainsi un sentiment de continuité et de mouvement tout au long de la séquence d'entrée.

Le mur de fondation ovale sera revêtu de calcaires Algonquin et Adair Sepia présentant divers finis afin de créer une impression de strates géologiques évoquant l'histoire géologique et humaine du territoire devenu le Canada. Des bandes de cuivre sont incrustées dans ces strates. Important sur le plan culturel, le cuivre est également présent dans la toiture de l'édifice du Centre. Certaines surfaces du mur de fondation ovale et des murs en aile sont consacrées au programme décoratif, mettant en valeur des récits sur l'histoire autochtone et canadienne ainsi que sur l'évolution de la démocratie parlementaire du pays.

Les murs périphériques du hall d'arrivée sont ornés de lambris de bois incisés d'un motif linéaire évoquant les arbres d'une forêt. Le long des couloirs qui se croisent dans le hall d'arrivée, des lames de bois prolongent l'évocation des arbres et de la forêt, tout en créant une impression de rythme et de mouvement.

Public

Cours intérieures est et ouest

Des améliorations importantes de la circulation verticale dans l'édifice du Centre sont nécessaires pour répondre aux exigences fonctionnelles, opérationnelles et d'accessibilité universelle, tout en s'harmonisant avec le plan de circulation d'origine de style Beaux-Arts de l'édifice. Les cours intérieures est et ouest sont conçues comme des atriums à plusieurs niveaux allant de l'étage principal de l'édifice du Centre aux tribunes publiques de la Chambre des communes et du Sénat et comportent des escaliers et des ascenseurs. La stratégie de circulation proposée optimise l'utilisation de cours autrefois ouvertes et sous-utilisées et réduit au minimum les répercussions sur les voies de circulation d'origine et le tissu historique du bâtiment.

Des verrières à quadrillage en losange ferment les cours intérieures, préservant la lumière naturelle dans les atriums à plusieurs niveaux et les espaces adjacents, notamment à travers les vitraux des Chambres.

Les ajouts mal intégrés dans les cours intérieures est et ouest qui bloquent la lumière naturelle seront retirés, et de nouveaux escaliers de sortie seront aménagés aux extrémités nord et sud des deux cours intérieures. Ces nouveaux escaliers seront fermés par des murs d'extrémité en verre translucide afin de continuer à laisser pénétrer la lumière naturelle dans les espaces intérieurs situés au nord et au sud.

Les finis intérieurs des cours intérieures est et ouest conservent la pierre d'origine des murs extérieurs de l'édifice du Centre ainsi que les vitraux des Chambres. Des vestibules acoustiques sont proposés le long des murs extérieurs de chaque cour intérieure pour donner accès aux tribunes publiques des Chambres. Ces vestibules sont revêtus de grès de Saint-Canut et de Berea au fini lisse, perpétuant la palette des murs de maçonnerie historiques tout en demeurant reconnaissables comme une intervention contemporaine. Les nouveaux escaliers ouverts dans les cours intérieures, menant de l'étage principal de l'édifice du Centre au niveau des tribunes, seront dotés de marches en pierre, de mains courantes en bois et de garde-corps en placage de bois afin d'ajouter de la chaleur à l'espace.

4. Analyse par le personnel de la CCN

Analyse du conseiller à la régulation (AFUSDTI)

Le personnel chargé des approbations fédérales a fourni des conseils et des orientations au requérant tout au long des différentes phases de conception. La conception développée à 100 % de l'état final de l'aménagement intérieur du PREC

Public

et du CAP est conforme à la conception schématique à 100 % approuvée précédemment. L'approche de conception adoptée préserve la valeur patrimoniale et les attributs caractéristiques de l'édifice du Centre, tout en répondant aux exigences contemporaines. Les recommandations suivantes de l'AFUSDTI ont été intégrées à l'ensemble actuel de documents de conception développée à 100 % :

Architecture et design d'intérieur

- Le requérant a continué de travailler avec la CCN à la conception intérieure définitive des cours intérieures est et ouest afin d'assurer la cohérence avec la conception schématique à 100 % et la conception développée à 100 % du noyau et de l'enveloppe approuvées précédemment. La proposition intègre avec succès les verrières, les murs extérieurs en pierre et les vitraux existants, les nouveaux ascenseurs, cages d'escalier, escaliers ouverts, galeries et vestibules acoustiques au sein d'atriums sur plusieurs niveaux.
- La séquence d'entrée du CAP a été considérablement clarifiée depuis l'étape de la conception schématique grâce à des améliorations de l'organisation spatiale et de la planification ainsi qu'à une palette de matériaux harmonieuse. Plus particulièrement, le motif de cours d'eau entrelacés du plancher en terrazzo s'étend depuis le dessous du pont Vaux, à travers le CAP, jusqu'aux cours intérieures est et ouest, renforçant ainsi la continuité et l'orientation intuitive.
- La proposition s'inspire des principes de planification et du caractère architectural de style Beaux-Arts de l'édifice du Centre pour orienter la conception du nouveau CAP et les interventions dans les cours intérieures est et ouest.
- L'équipe du requérant continuera de tenir la CCN informée de l'évolution des finitions des murs intérieurs, des ouvrages de menuiserie, des éléments d'aménagement et du programme décoratif, artistique et sculptural prévus pour le CAP ainsi que pour les cours intérieures est et ouest. Le requérant est encouragé à veiller à ce que ces éléments demeurent conformes à la conception approuvée, reflètent le savoir-faire canadien, la symbolique et la qualité du bâtiment d'origine, et conservent un caractère résolument contemporain.

Planification

Du point de vue de la planification, la conception développée à 100 % de l'état final de l'aménagement intérieur du PREC et du CAP est conforme aux plans et politiques suivants de la CCN et du gouvernement du Canada :

Public

- Le mandat de la CCN consiste à guider et contrôler l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale et à entretenir les sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, comme les sites commémoratifs nationaux.
- Plan de la CCN pour la capitale du Canada, 2017 à 2067 : la réhabilitation de l'édifice du Centre fait partie du projet marquant n° 1 pour le renouvellement des cités parlementaire et judiciaire.
- Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (2025) de la CCN, qui comprend les objectifs suivants pour les cités parlementaire et judiciaire : conserver et renforcer la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement et de la Cour suprême du Canada en tant que symboles nationaux de premier plan; et assurer un accès libre et sécuritaire à la Colline du Parlement et à ses pelouses, ainsi qu'à d'autres sites fédéraux, pour les rassemblements publics, les manifestations pacifiques et la participation aux institutions démocratiques.
- Intérêts directeurs de la capitale de la CCN (2017).

Examen du BEPF

Le Bureau d'examen du patrimoine fédéral (BEPF) a achevé un rapport de l'examen d'intervention (REI) daté du 15 mai 2026. En général, le BEPF était favorable à l'approche globale adoptée pour la conception de l'état final des aménagements intérieurs. Le BEPF était particulièrement favorable à l'accent mis sur la préservation des sources de lumière naturelle, la restauration des puits de lumière obstrués et l'utilisation de sources de lumière artificielle dissimulées. Le BEPF était également favorable aux deux nouveaux lanterneaux du hall d'arrivée, car ils apportent de la lumière naturelle et facilitent l'orientation dans cet espace souterrain, tout en renforçant les liens visuels et spatiaux avec la tour de la Paix située au-dessus dans le cadre de la séquence d'arrivée. Le BEPF a recommandé de peaufiner l'expression extérieure et les détails de ces lanterneaux afin qu'ils soient clairement reconnaissables comme des marqueurs architecturaux intentionnels de l'entrée, tout en demeurant nettement subordonnés à la tour de la Paix et à la composition historique d'ensemble.

Comité indépendant d'examen de la conception

En 2020, la CCN et SPAC ont convenu de retenir les services d'un comité indépendant d'examen de la conception (CIEC) pour guider SPAC et CENTRUS dans

Public

l'élaboration de solutions de conception pour la réhabilitation de l'édifice du Centre, le nouveau CAP et l'aménagement paysager de la Colline du Parlement.

En consultation avec le CIEC, CENTRUS a élaboré des options de conception pour le CAP, son entrée et la séquence d'entrée dans l'édifice historique du Centre. SPAC et CENTRUS ont également présenté la conception de l'aménagement paysager du PREC au CIEC tout au long des étapes antérieures de l'élaboration de la conception, et les commentaires reçus ont été intégrés à la conception.

Bien que le CIEC ne constitue pas un comité consultatif de la CCN, le personnel de la CCN souscrit généralement aux recommandations formulées par celui-ci.

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI)

Les modifications à la conception du toit, du parapet et des verrières des cours intérieures de l'édifice du Centre, approuvées par le conseil d'administration en 2024, ont été présentées au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN le 28 mai 2026 pour examen et commentaires. Le Comité a généralement appuyé les modifications. Une soumission de niveau 2 suivra lorsque les dessins et devis détaillés seront disponibles.

5. Détails financiers

S. o.

6. Occasions et résultats attendus

La réhabilitation complète de l'édifice du Centre et la construction du nouveau Centre d'accueil du Parlement visent à répondre aux exigences contemporaines et opérationnelles du Parlement du Canada, notamment par des améliorations en matière d'accessibilité et de durabilité, le renouvellement de tous les systèmes de base du bâtiment ainsi que celui des locaux et des finis du bâtiment. L'un des principaux objectifs de la réhabilitation de l'édifice du Centre est de veiller à ce que les changements soient apportés de manière à préserver la valeur patrimoniale et l'importance culturelle de la Colline du Parlement et de l'édifice du Centre, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans leur contexte parlementaire et dans celui de la capitale au sein de la région de la capitale nationale.

Public

7. Alignement avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Le PREC offre l’occasion de répondre aux aspirations sociales et environnementales de la nation pour l’avenir, notamment en matière d’intégration des perspectives autochtones, d’accessibilité et d’inclusivité ainsi que de durabilité. Afin de répondre à ces aspirations et grâce à l’aménagement de nouveaux types d’espaces parlementaires et publics, notamment par la construction du nouveau CAP, le projet accorde la priorité aux personnes et au rôle central qu’elles jouent dans l’évolution de la démocratie parlementaire du pays. De plus, la proposition suit les lignes directrices énoncées dans l’Analyse comparative entre les sexes plus : Plan ministériel 2022 à 2023 de SPAC.

8. Risques et mesures d’atténuation

Risques	Probabilité	Répercussion s	Mesure d’atténuation
Le retard dans l’obtention de l’approbation a une incidence sur l’échéancier du projet et les ententes de projet connexes de SPAC.	Faible	Modérées	Le personnel chargé des approbations fédérales continue de travailler en étroite collaboration avec SPAC afin de respecter les échéances du projet et d’adapter les délais d’approbation.

9. Mobilisation du public et communications

Le requérant poursuit ses activités de consultation et de mobilisation auprès des parties prenantes. La conception développée de l’état final de l’aménagement intérieur du PREC et du CAP a fait l’objet de plusieurs réunions de coordination et séances de travail avec divers intervenants internes et externes :

- Mobilisation des Autochtones : SPAC s’engage à collaborer avec la Nation algonquine anishinabée hôte, ainsi qu’avec d’autres Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au pays.

Public

- SPAC continue de fournir au public des rapports d'étape réguliers et des mises à jour sur le PREC par l'entremise de son site Web, aux pages suivantes :
 - [Du 1er avril au 30 juin 2026 : Rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet de l'édifice du Centre - Canada.ca](#)
 - [Derniers progrès du projet de l'édifice du Centre - Canada.ca](#)

10. Prochaines étapes

- 2030-2031 – Achèvement prévu des travaux de construction du PREC et du CAP
- 2031-2032 – Occupation prévue de l'édifice du Centre et ouverture du CAP

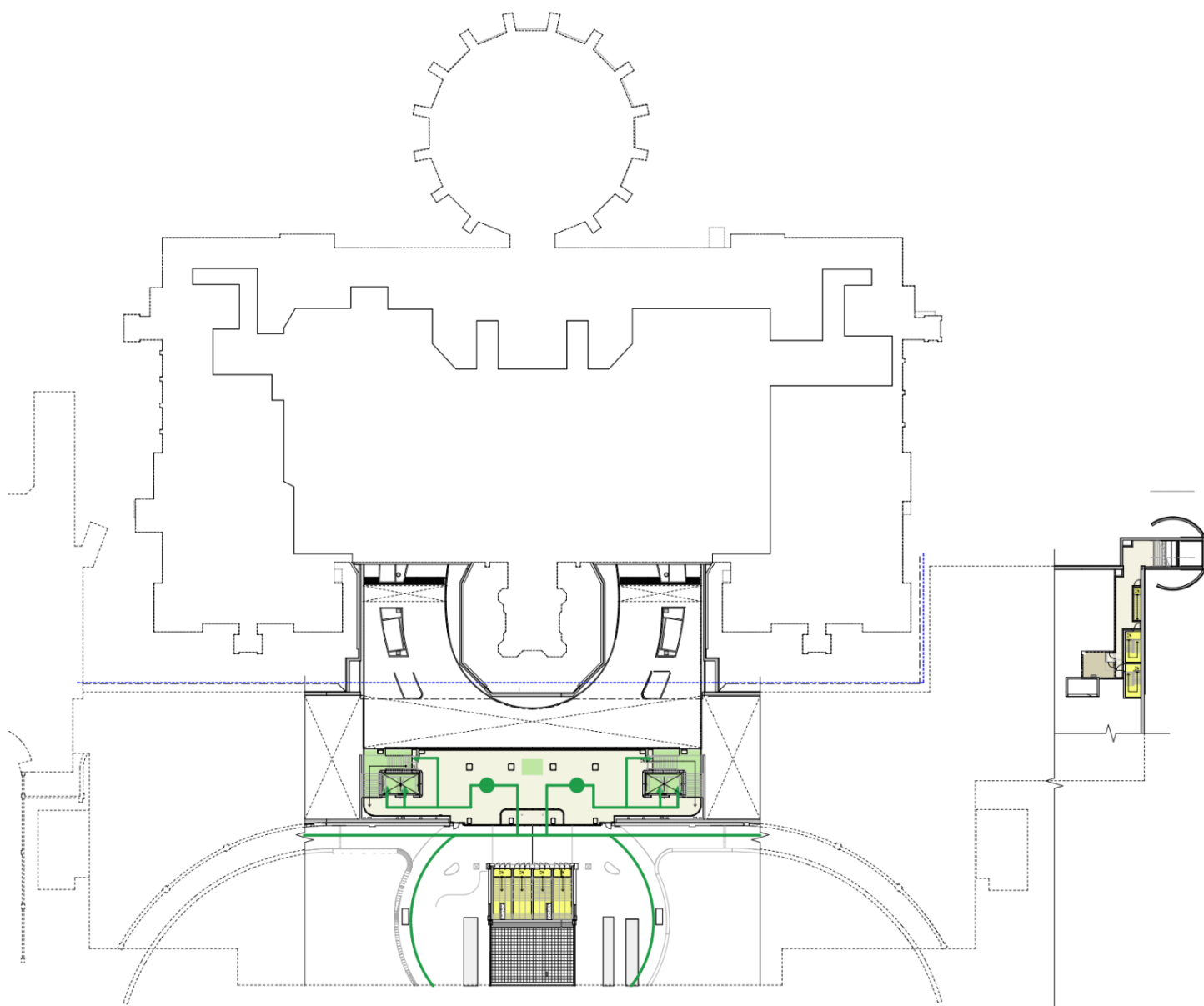
11. Liste des annexes

- Annexe A – Principaux plans du Centre d'accueil du Parlement (CAP) proposé et des cours intérieures est et ouest
- Annexe B – Dessins détaillés du Centre d'accueil du Parlement (CAP) proposé
- Annexe C – Dessins détaillés des cours intérieures est et ouest
- Annexe D – Principaux rendus du Centre d'accueil du Parlement (CAP) proposé et des cours intérieures est et ouest

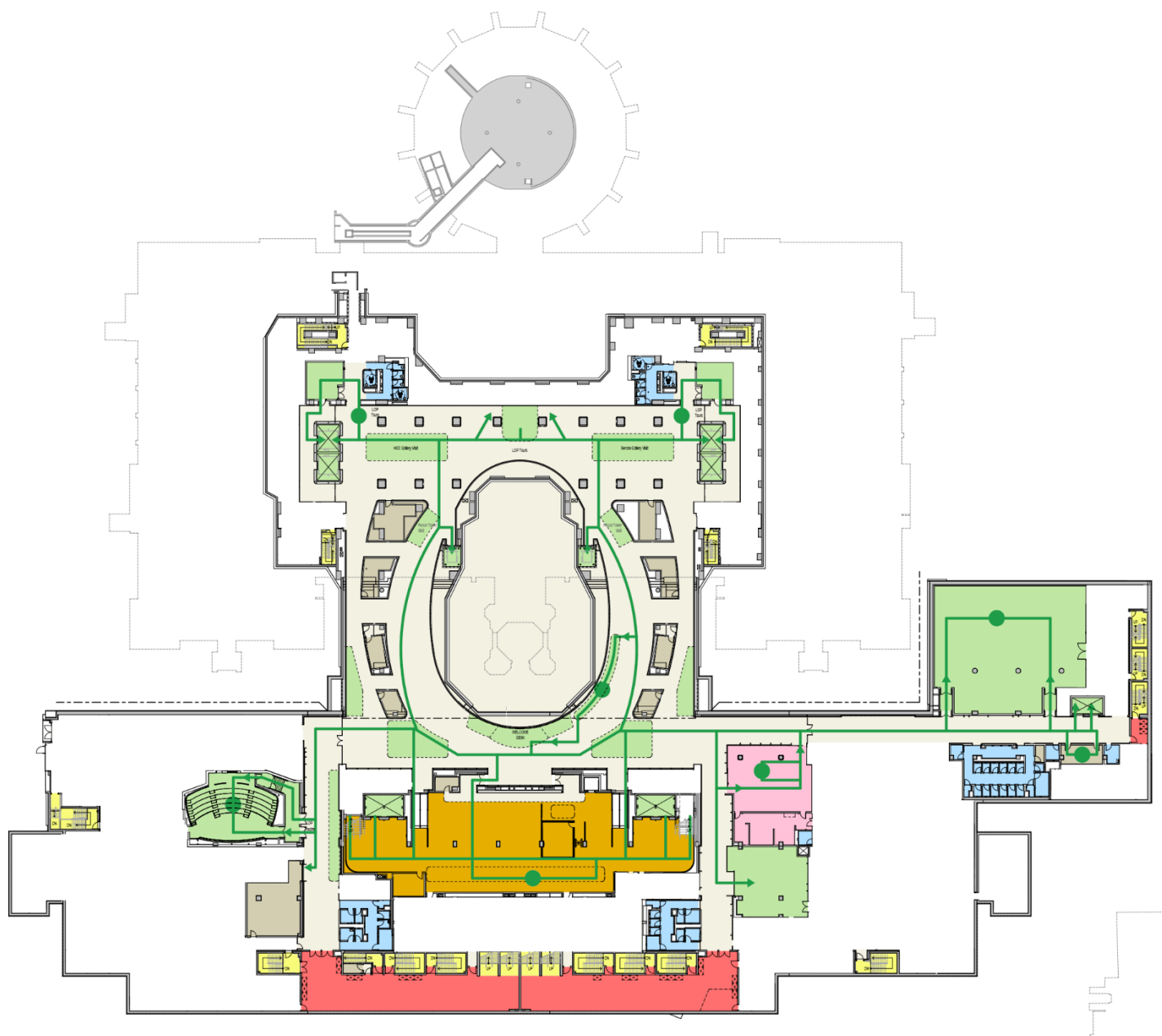
12. Auteurs de la soumission

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes de conservation (AFPC), AC
- Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de la conception, AFPC, AC
- Amanda Conforti, architecte principale, Approbations fédérales de la conception, AFPC, AC

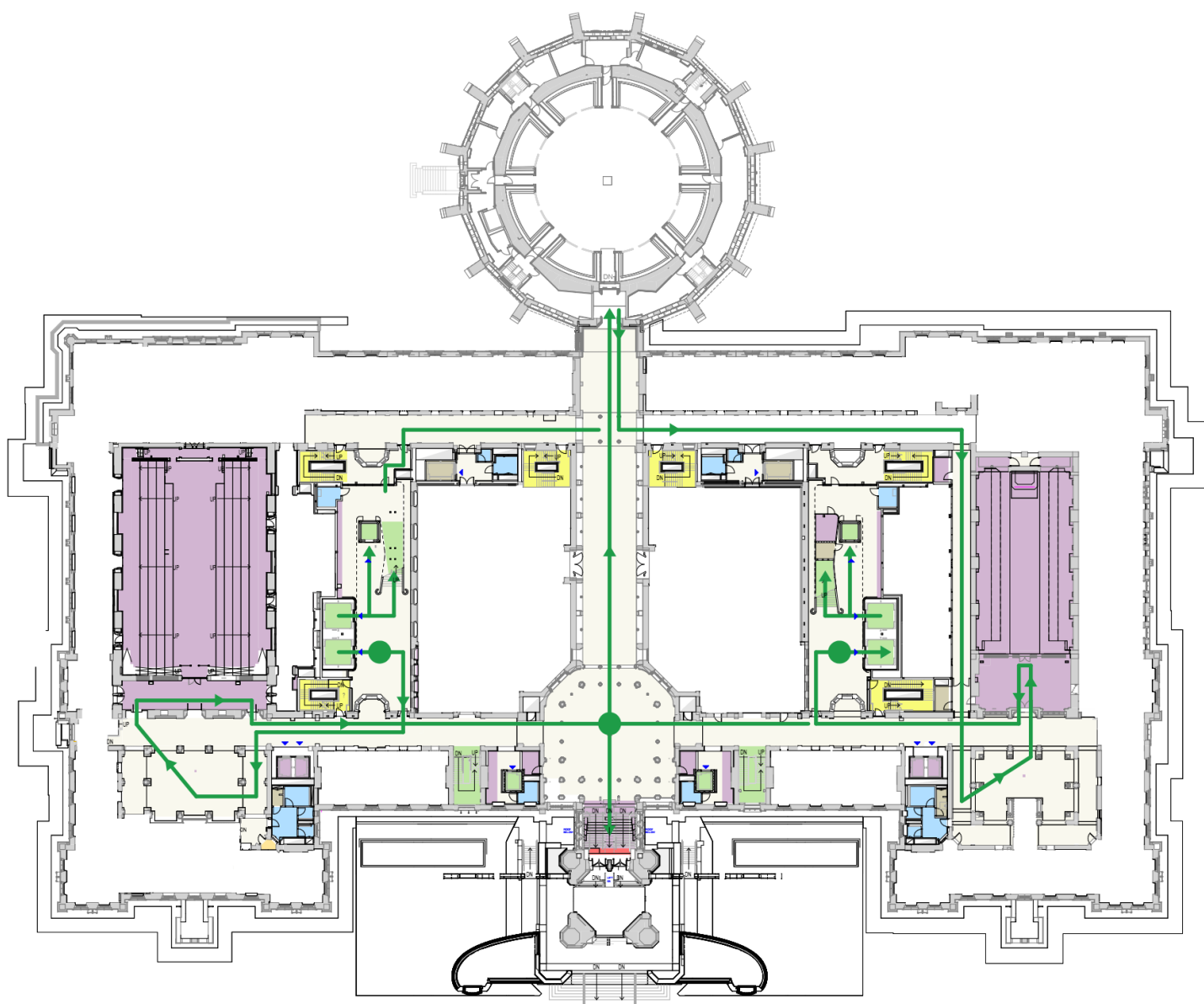
Annexe A – Plans de repérage du projet de centre d'accueil du Parlement (CAP) et des cours intérieures est et ouest



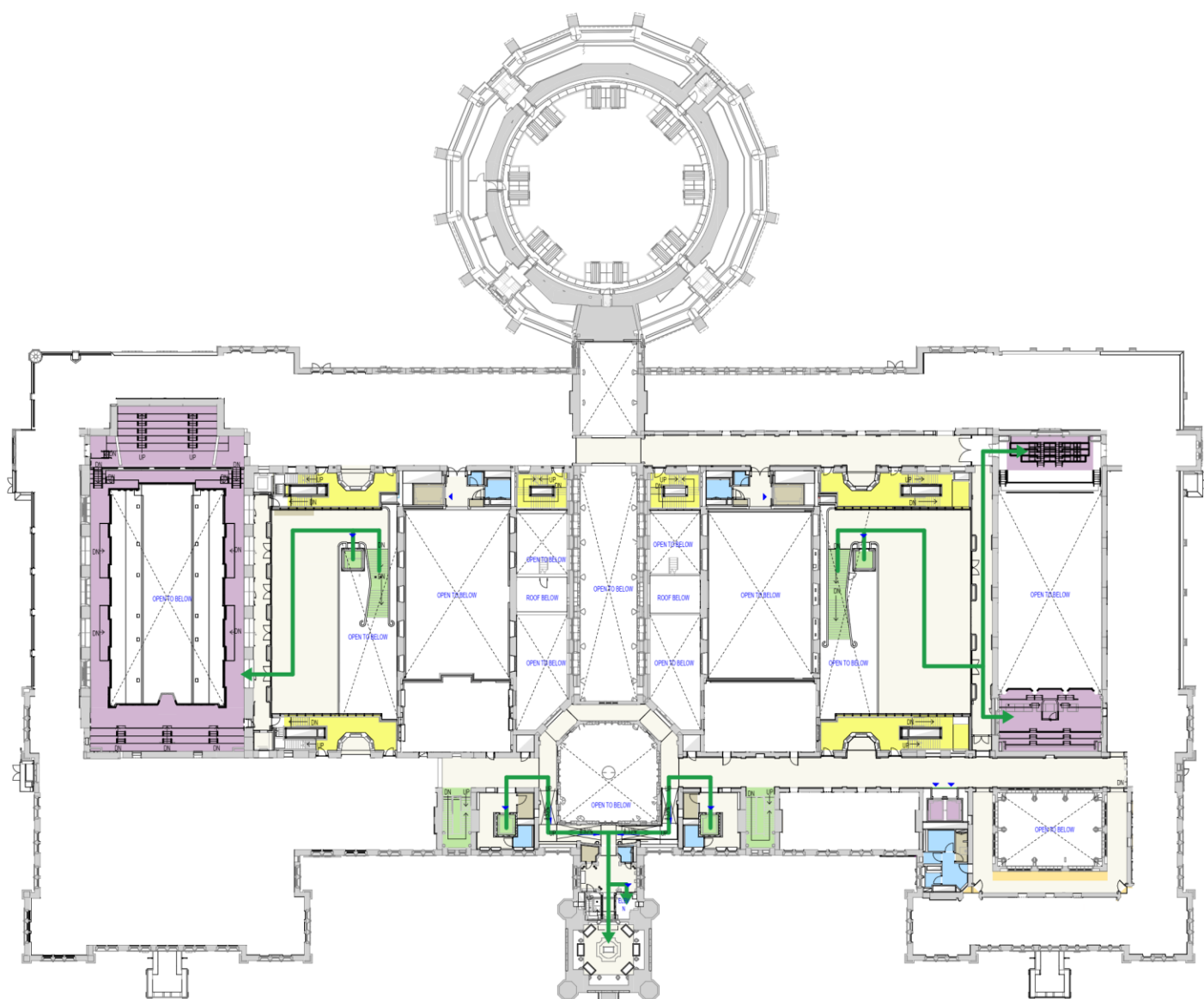
Plan de repérage du niveau B1M (sous-sol – niveau mezzanine) du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP). L'espace mezzanine est indiqué en vert clair, tandis que les parcours de circulation du public sont représentés en vert foncé. Les zones de couleur jaune correspondent aux accès verticaux (sécurité des personnes/issues de secours).



Plan de repérage du niveau B1 (sous-sol – niveau 1) du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP). La zone de contrôle de sécurité est indiquée en orange, les toilettes publiques en bleu clair, les espaces publics et accessibles aux visiteurs en vert clair, les aires de service en marron clair et les accès verticaux (sécurité des personnes/issues de secours) en jaune. Les parcours de circulation du public sont indiqués en vert foncé.

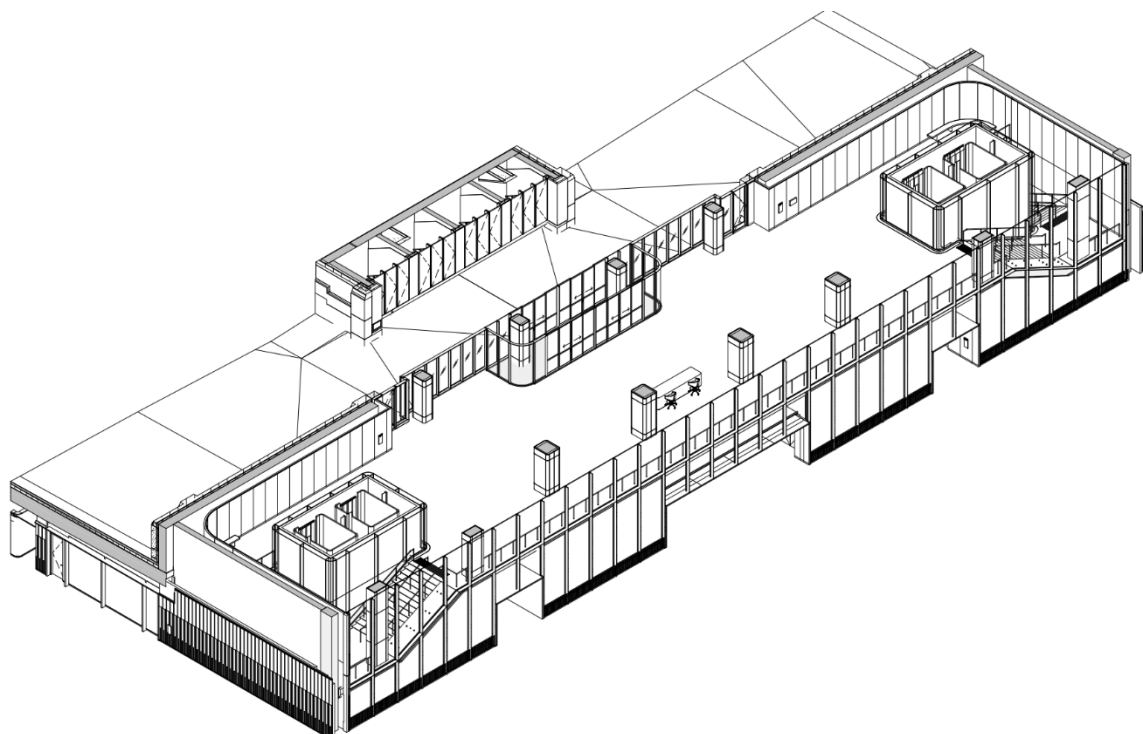
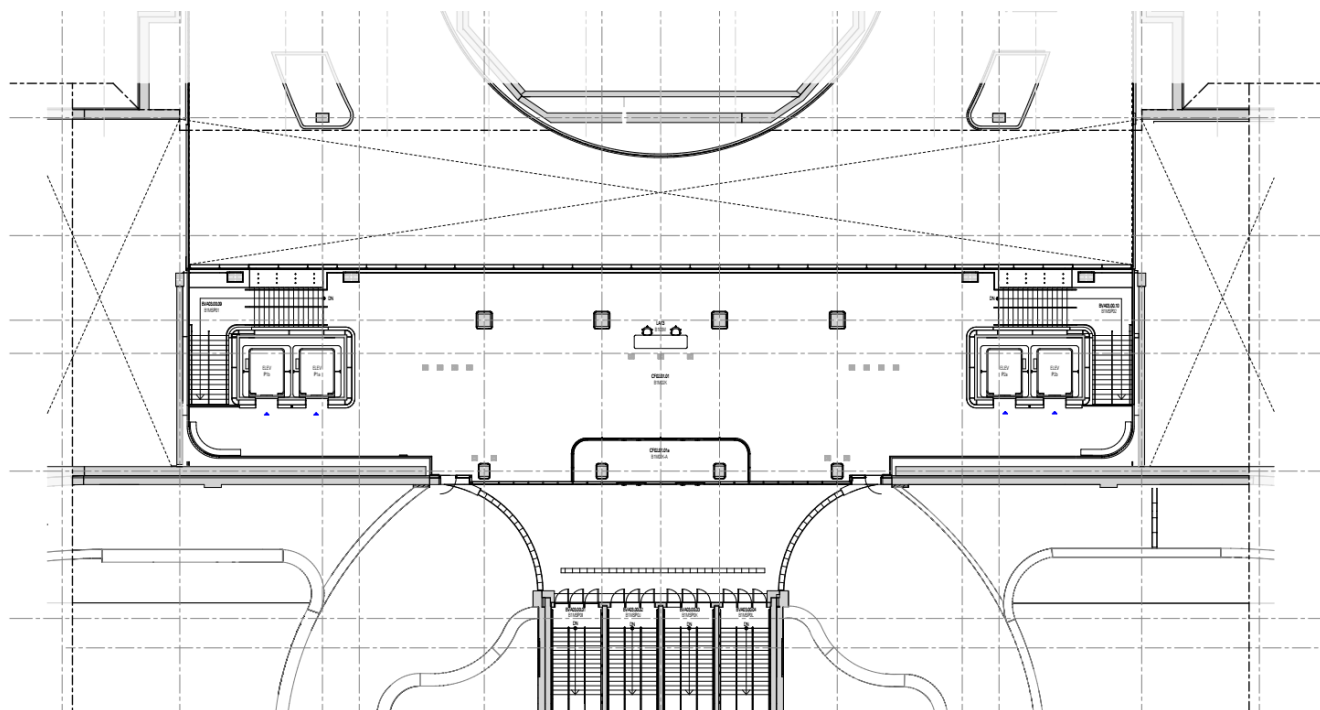


Plan de repérage du niveau 2 de l'édifice du Centre, où figurent les cours intérieures est et ouest ainsi que les salles de la Chambre des communes et du Sénat. Les espaces publics et accessibles aux visiteurs sont indiqués en vert clair, les salles de la Chambre des communes (à l'ouest) et du Sénat (à l'est) en violet, les aires de service en marron clair, et la circulation verticale (sécurité des personnes/issues de secours) en jaune. Les parcours de circulation du public sont indiqués en vert foncé.

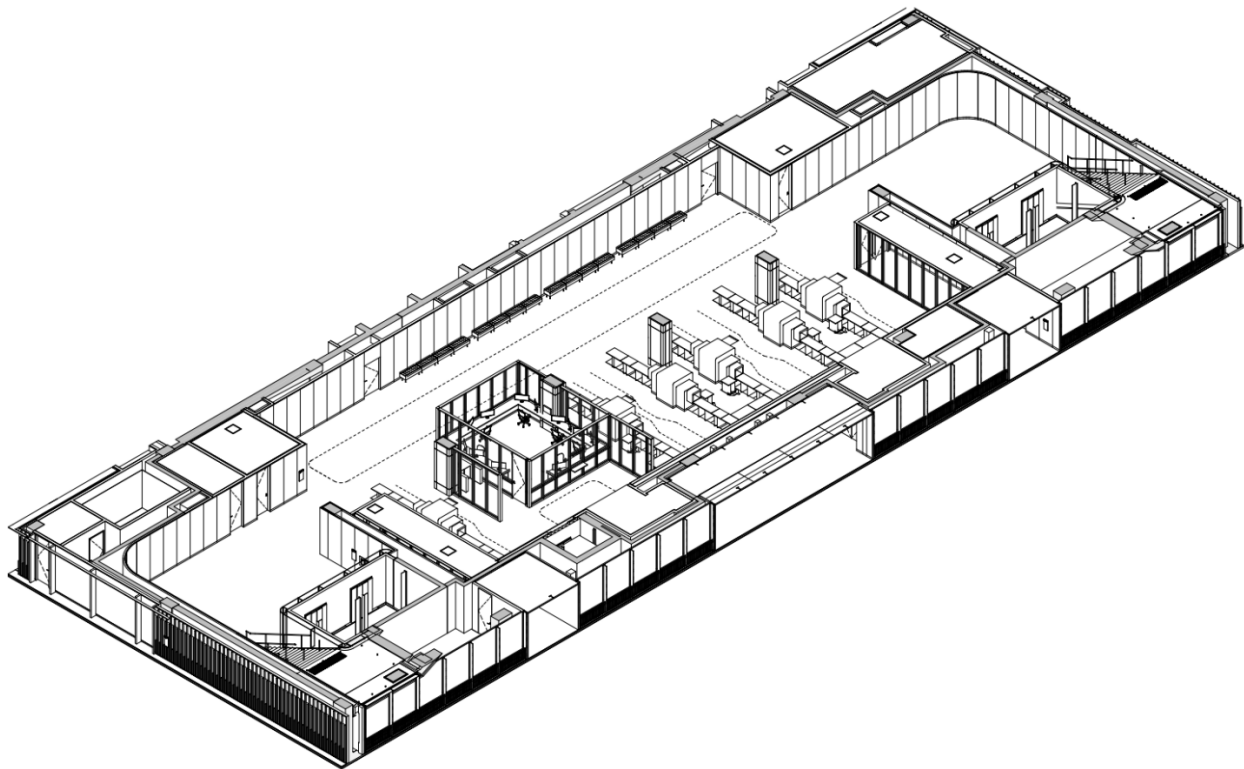
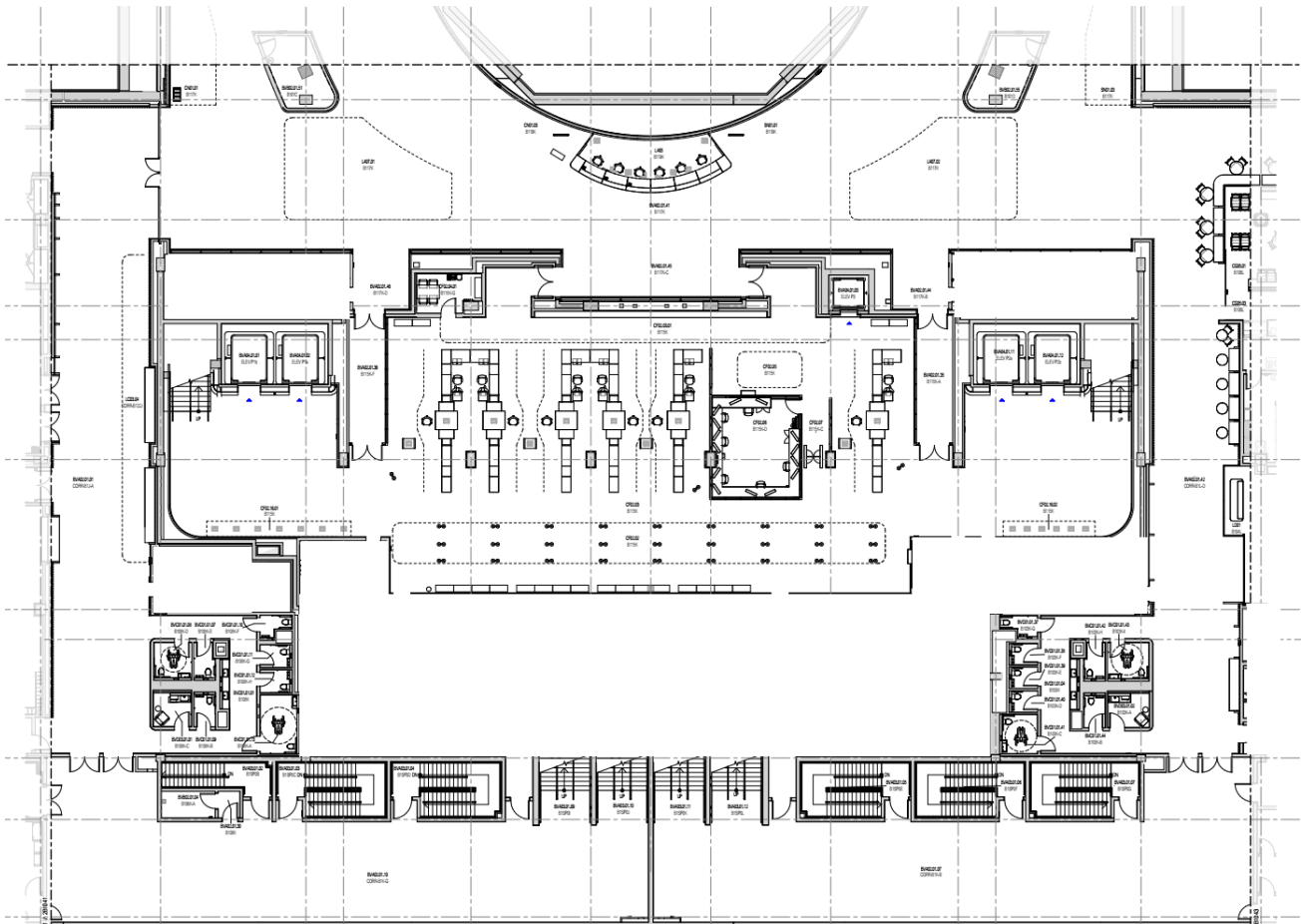


Plan de repérage du niveau 3 de l'édifice du Centre, où figurent les cours intérieures est et ouest ainsi que les tribunes de la Chambre des communes et du Sénat. Les espaces publics et accessibles aux visiteurs sont indiqués en vert clair, les tribunes de la Chambre des communes (à l'ouest) et du Sénat (à l'est) en violet, les aires de service en marron clair, et la circulation verticale (sécurité des personnes/issues de secours) en jaune. Les parcours de circulation du public sont indiqués en vert foncé.

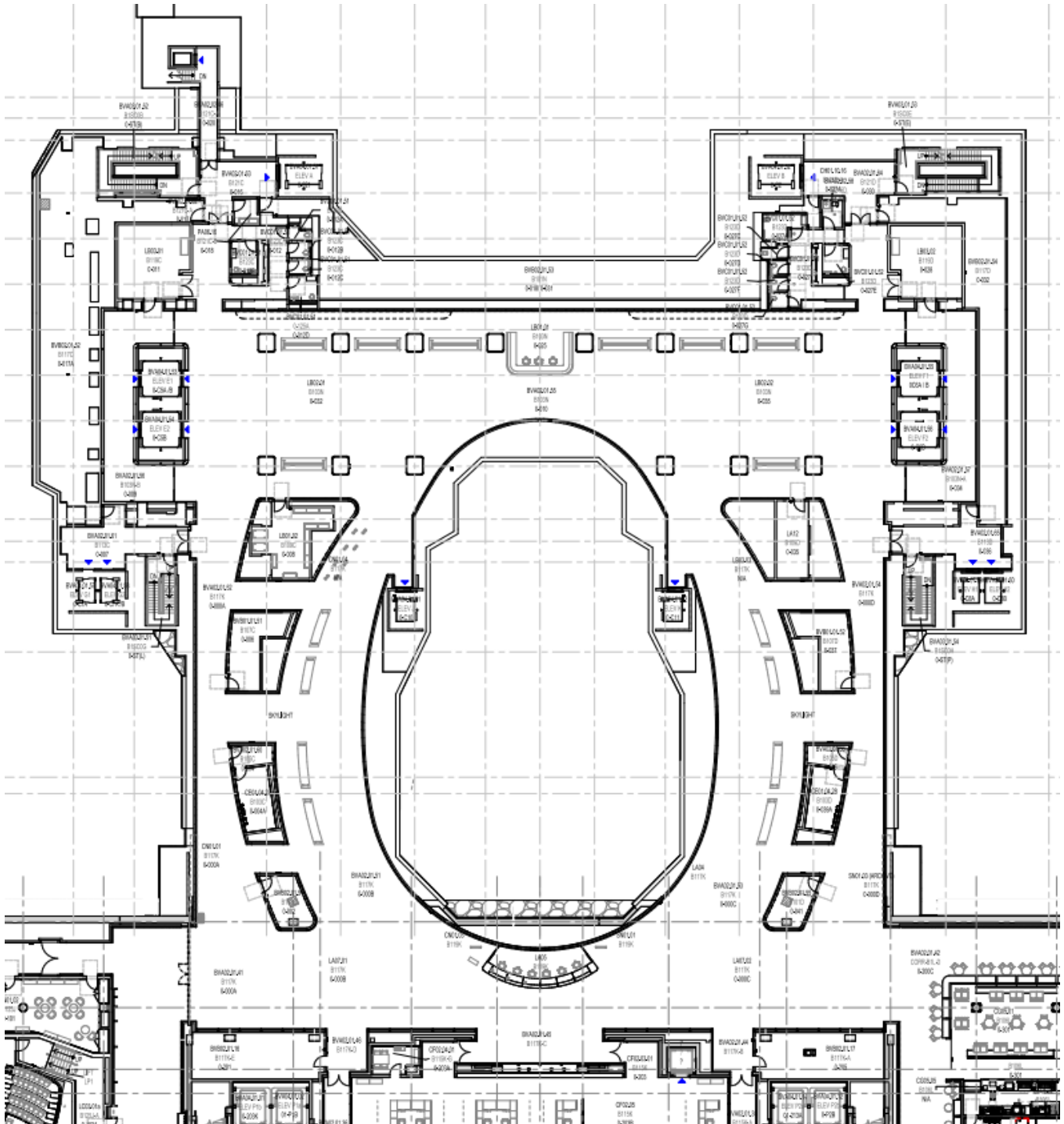
Annexe B – Dessins de détail du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP)



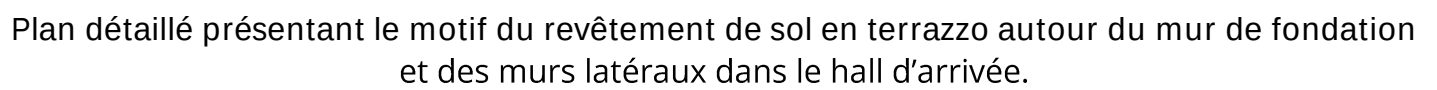
Plan détaillé (ci-dessus) et projection axonométrique (ci-dessous) du niveau B1M (sous-sol – niveau mezzanine) du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP) illustrant l'espace mezzanine. Deux batteries d'ascenseurs et deux escaliers mènent les visiteurs à la zone de contrôle de sécurité située en contrebas.

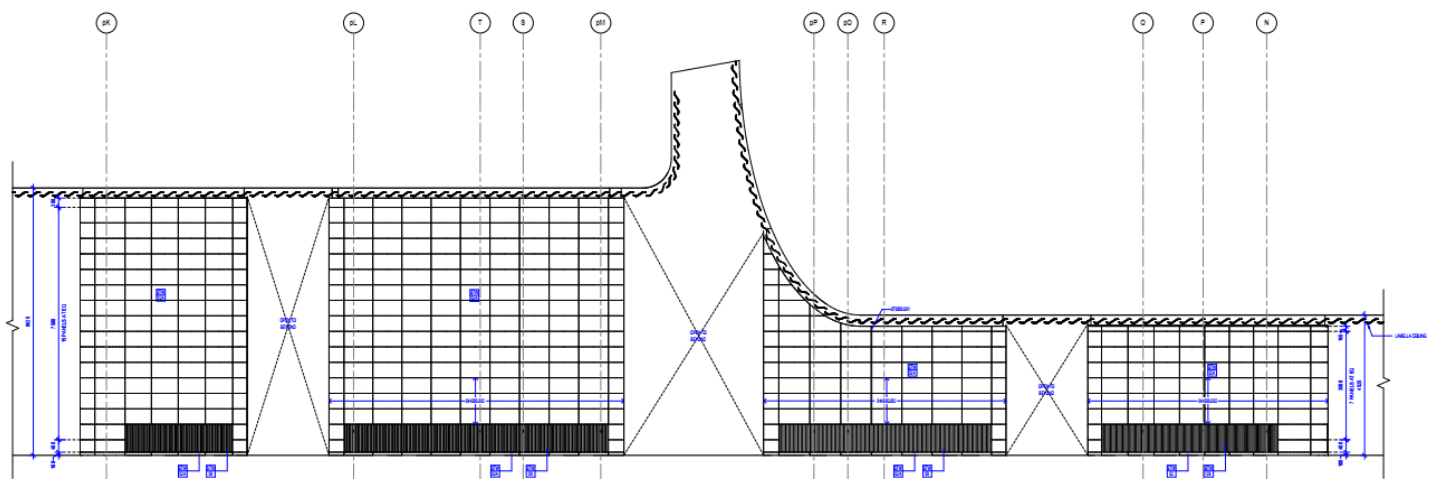


Plan détaillé (ci-dessus) et projection axonométrique (ci-dessous) du niveau B1 (sous-sol – niveau 1) du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP) illustrant la zone de contrôle de sécurité.

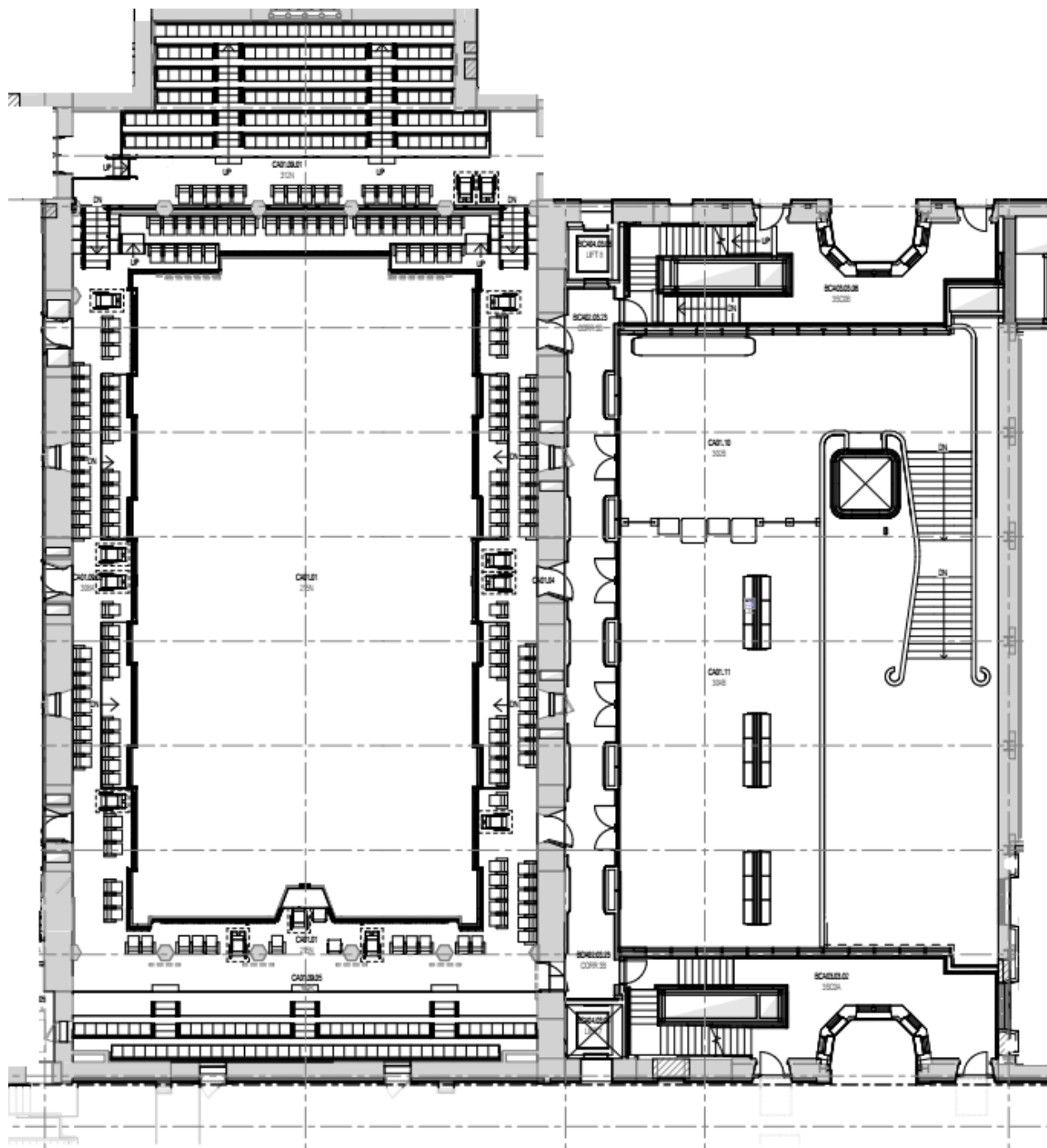


Plan détaillé du niveau B1 (sous-sol - niveau 1) du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP) montrant le hall d'arrivée. Le mur de fondation de forme ovale, au centre, est flanqué de huit murs latéraux de part et d'autre.

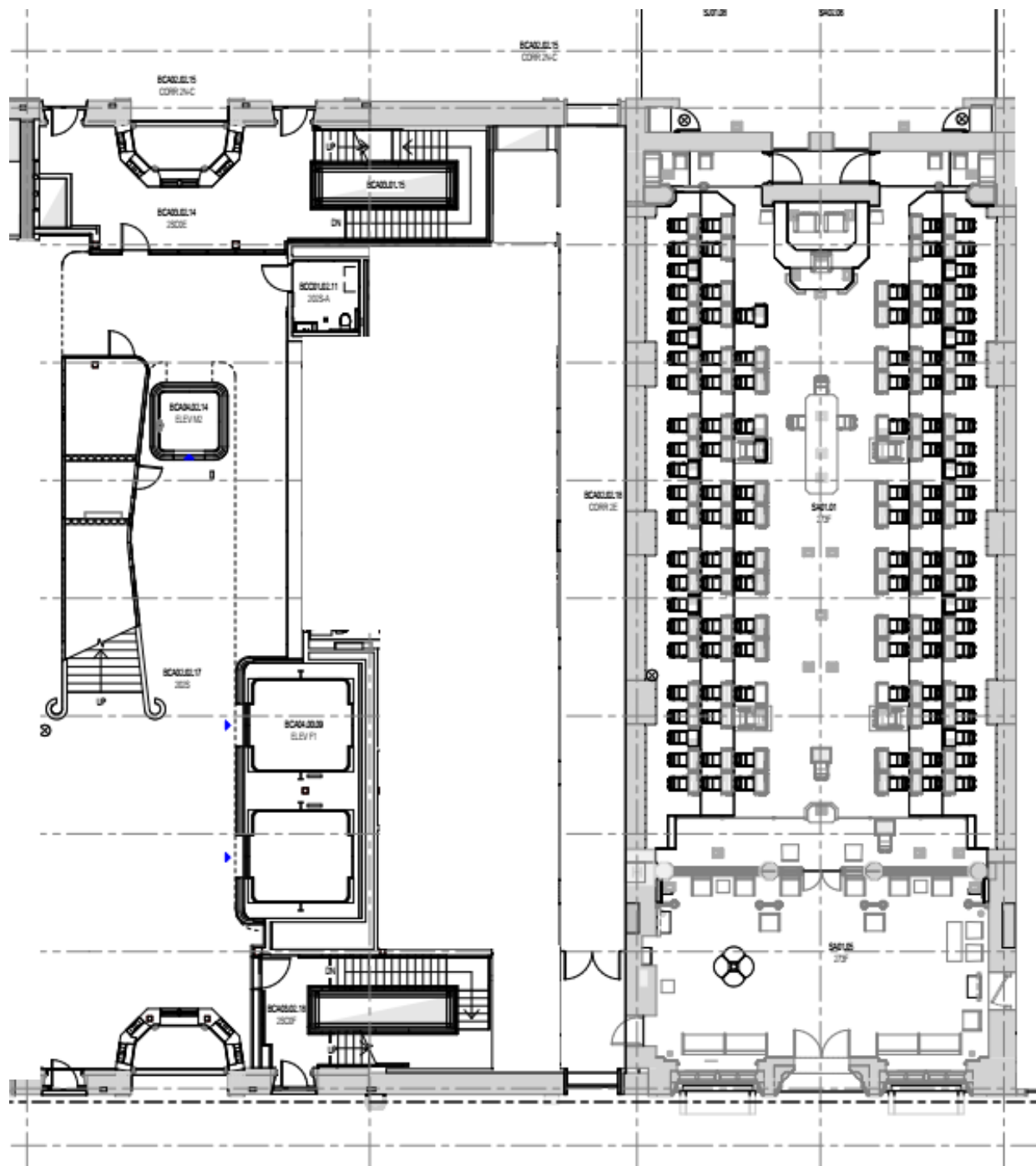




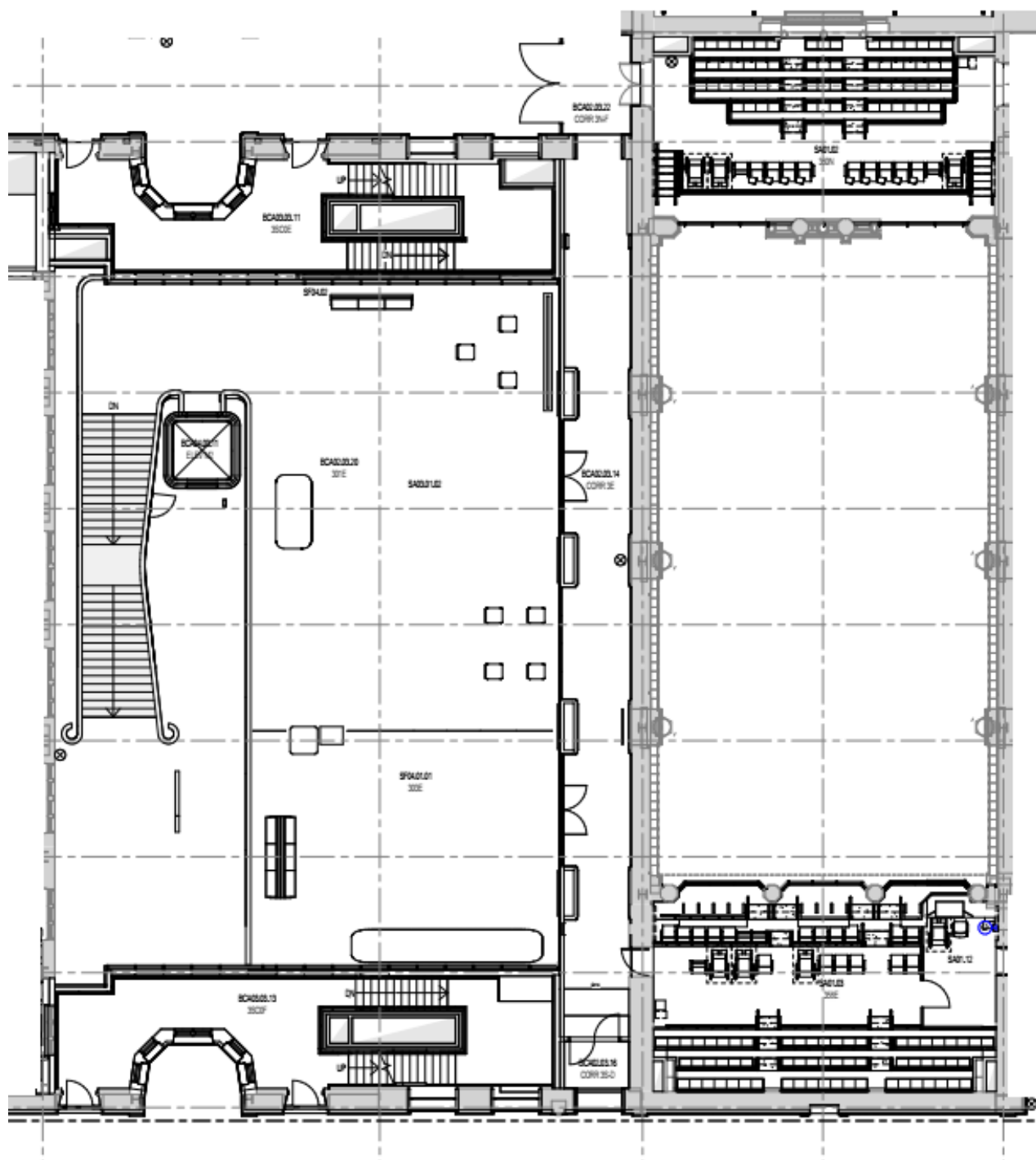
Dessin en élévation de l'intérieur, côté est, illustrant le revêtement en pierre des murs latéraux, la finition en lamelles du plafond et l'ouverture du puits de lumière à la jonction du hall d'arrivée (côté gauche) et de la galerie nord (côté droit).



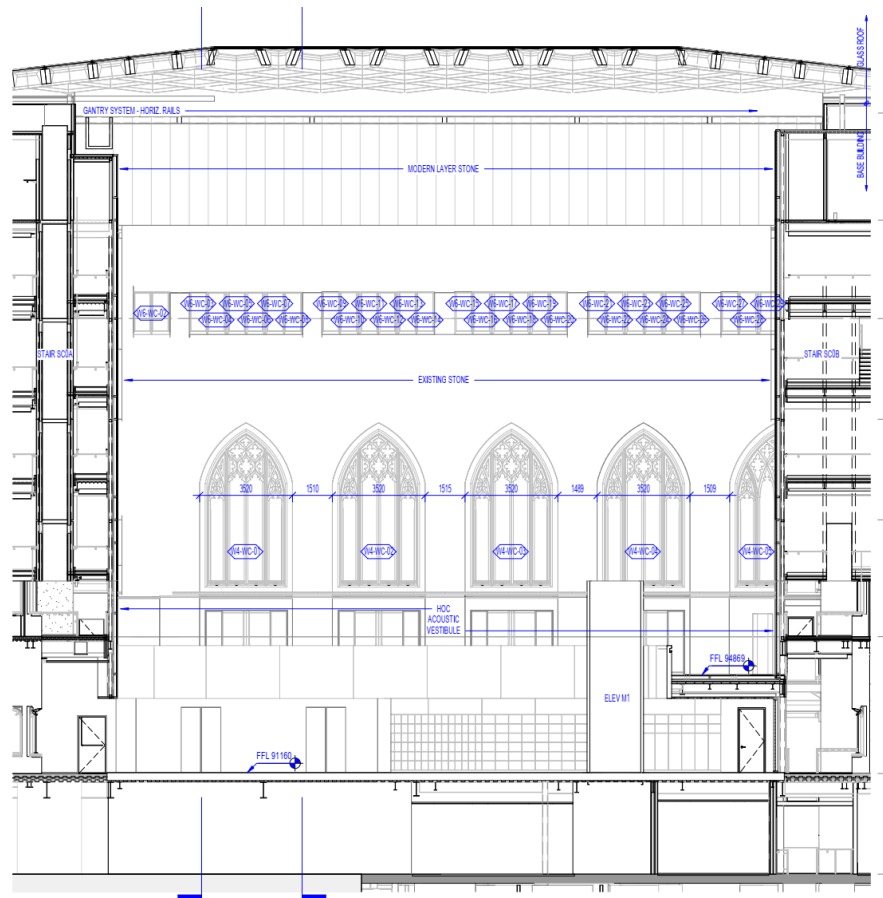
Plan détaillé du niveau 3 de l'édifice du Centre où figurent la cour intérieure ouest, à droite, et les tribunes de la Chambre des communes à gauche. À partir du niveau 2 de la cour intérieure, les visiteurs peuvent se rendre à la tribune (niveau 3) en empruntant l'escalier ou l'ascenseur (à l'extrême droite du plan ci-dessus).



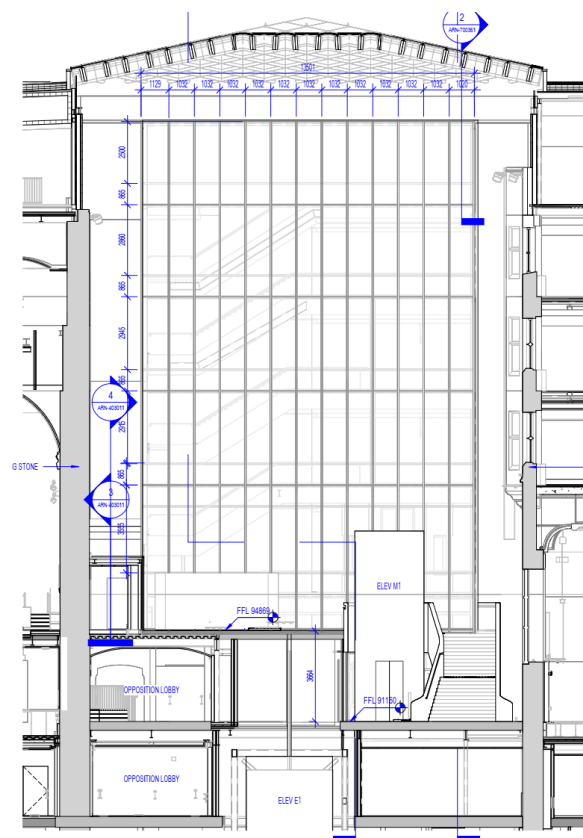
Plan détaillé du niveau 2 de l'édifice du Centre où figurent la cour intérieure est, à gauche, et la salle du Sénat, à droite. La batterie d'ascenseurs de la galerie nord du Centre d'accueil du Parlement (PAC), située au sous-sol - niveau 1, mène les visiteurs à la cour intérieure.



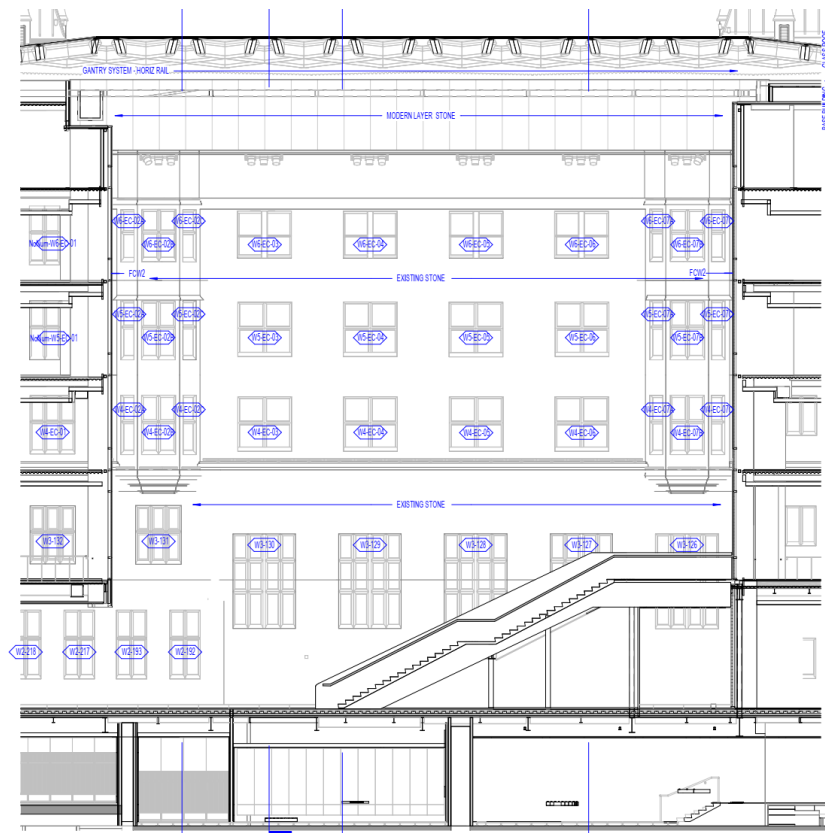
Plan détaillé du niveau 3 de l'édifice du Centre où figurent la cour intérieure est, à gauche, et les tribunes du Sénat, à droite. À partir du niveau 2 de la cour intérieure, les visiteurs peuvent se rendre aux tribunes (niveau 3) en empruntant l'escalier ou l'ascenseur (à l'extrême droite du plan ci-dessus).



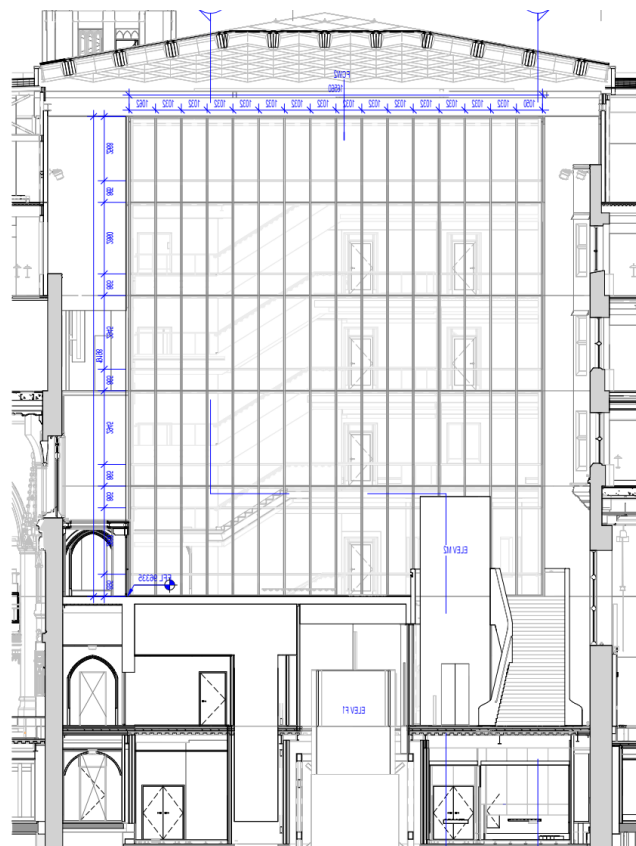
Coupe de la cour ouest, en direction ouest.



Coupe de la cour ouest, en direction nord.

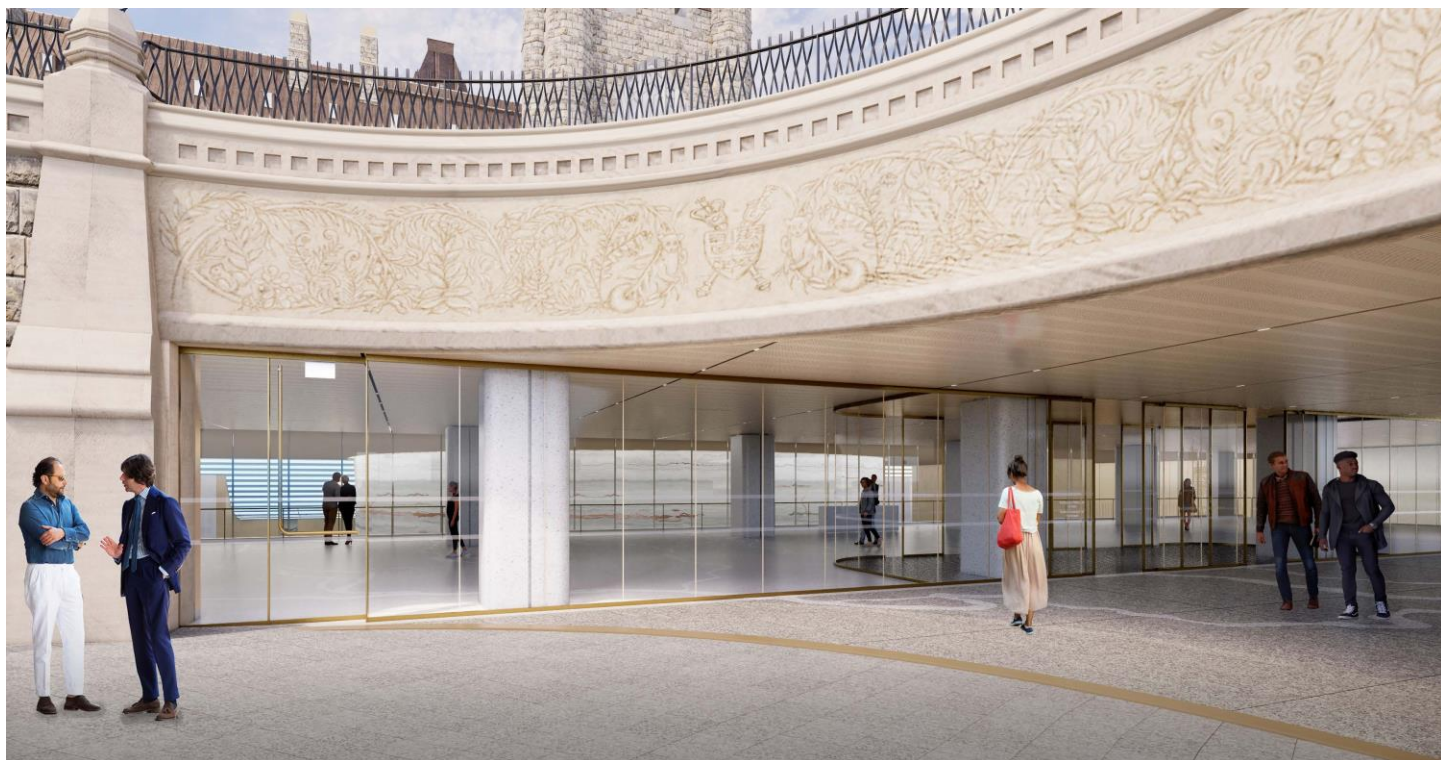


Coupe de la cour est, en direction ouest.

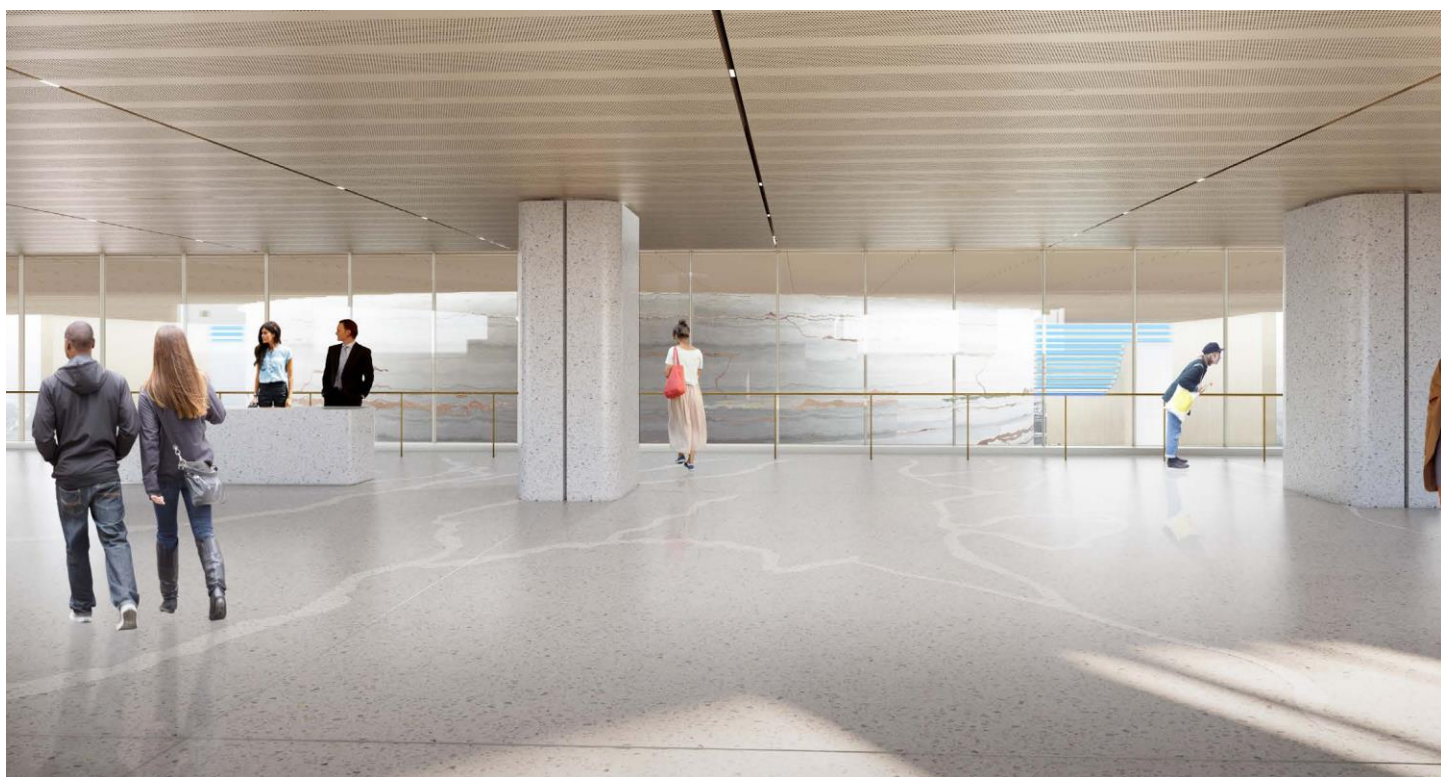


Coupe de la cour est, en direction nord.

Annexe D – Principaux rendus du projet de Centre d'accueil du Parlement (CAP) et des cours intérieures est et ouest



Entrée du Centre d'accueil du Parlement donnant sur le mur de Vaux, vue depuis l'accès ouest.



Mezzanine de l'entrée du Centre d'accueil du Parlement, en direction nord.



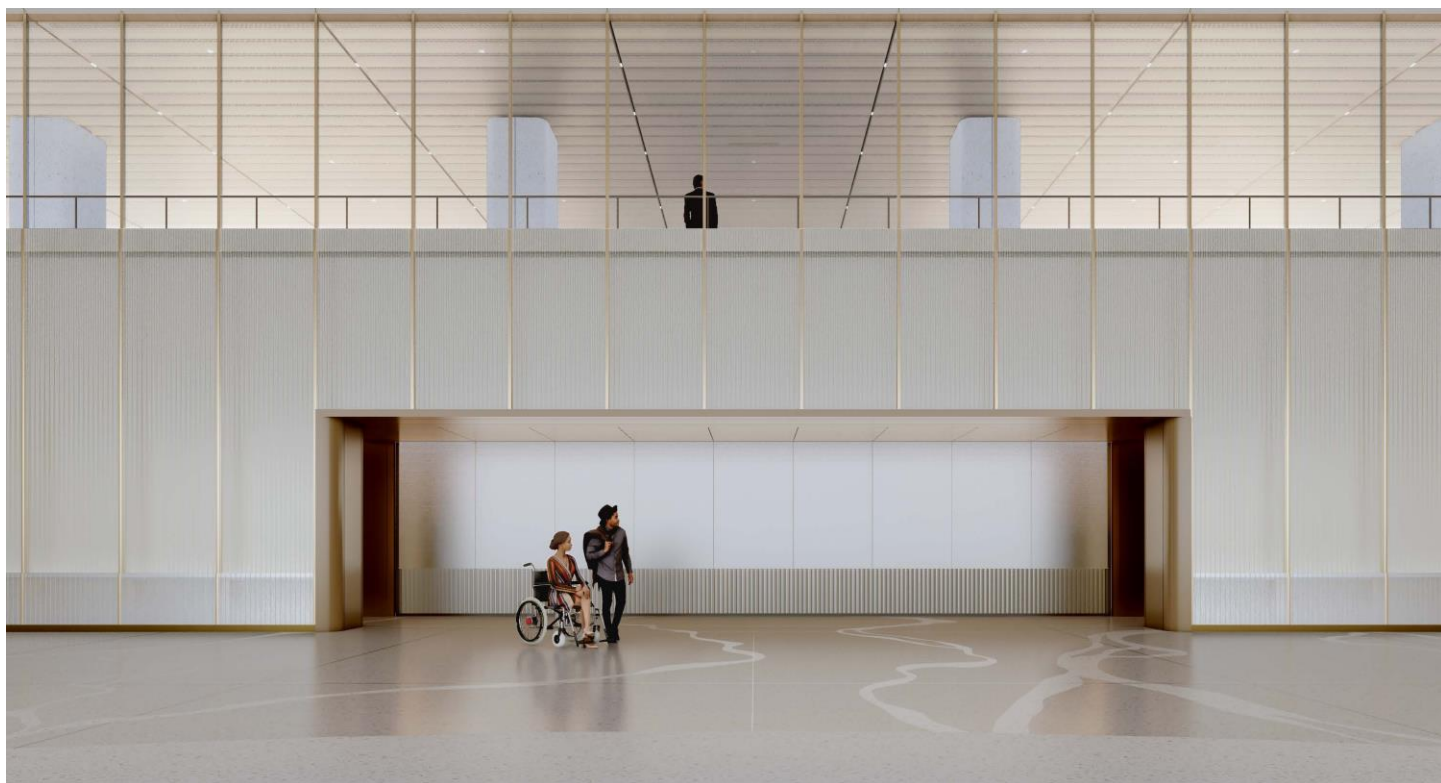
Mezzanine de l'entrée du Centre d'accueil du Parlement, en direction ouest.



À gauche : Mezzanine du niveau B1, mezzanine de l'entrée du Centre d'accueil du Parlement, mezzanine, parcours ouest. À droite : Mezzanine du niveau B1, escalier menant à la zone de contrôle de sécurité.



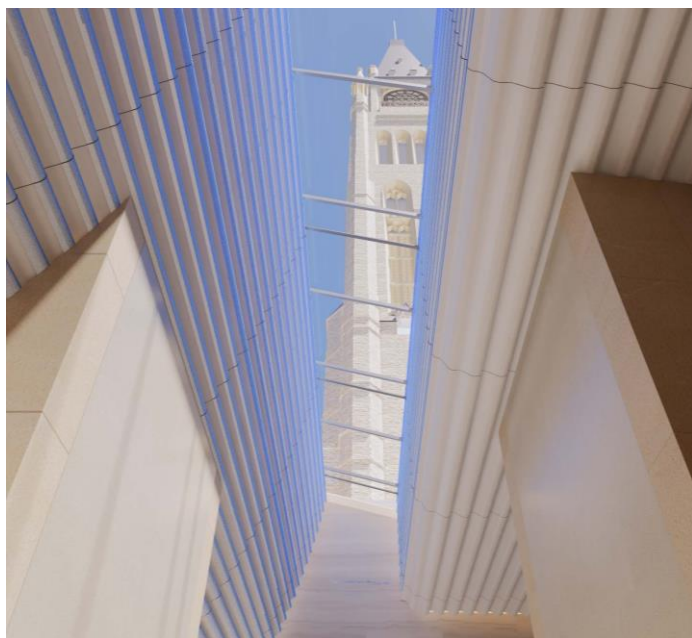
Niveau B1, entrée du hall d'arrivée, vue de la mezzanine en direction du sud.



Niveau B1, entrée de la zone de contrôle de sécurité, en direction sud.

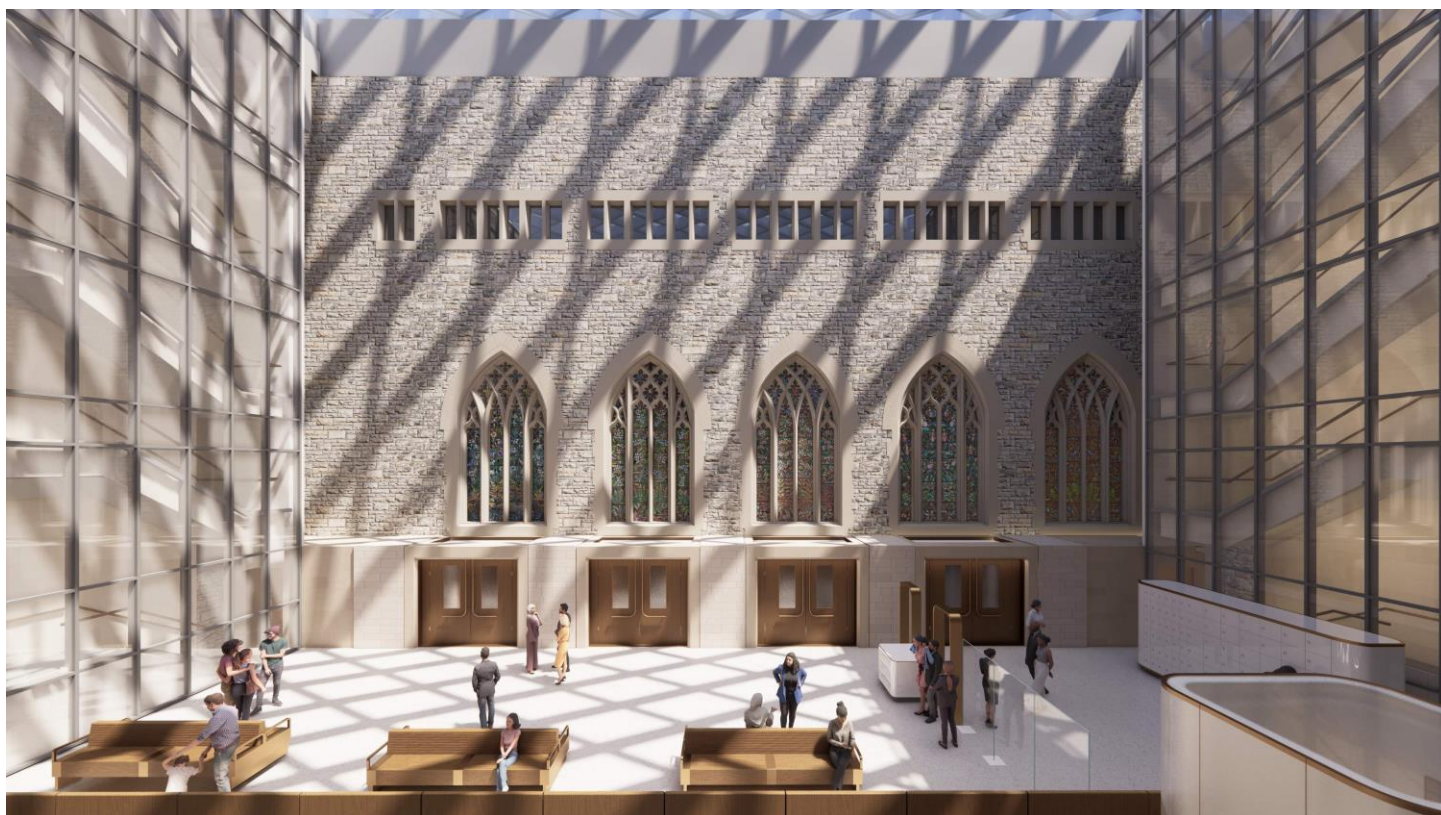


Centre d'accueil du Parlement, niveau B1, vue du hall d'arrivée.

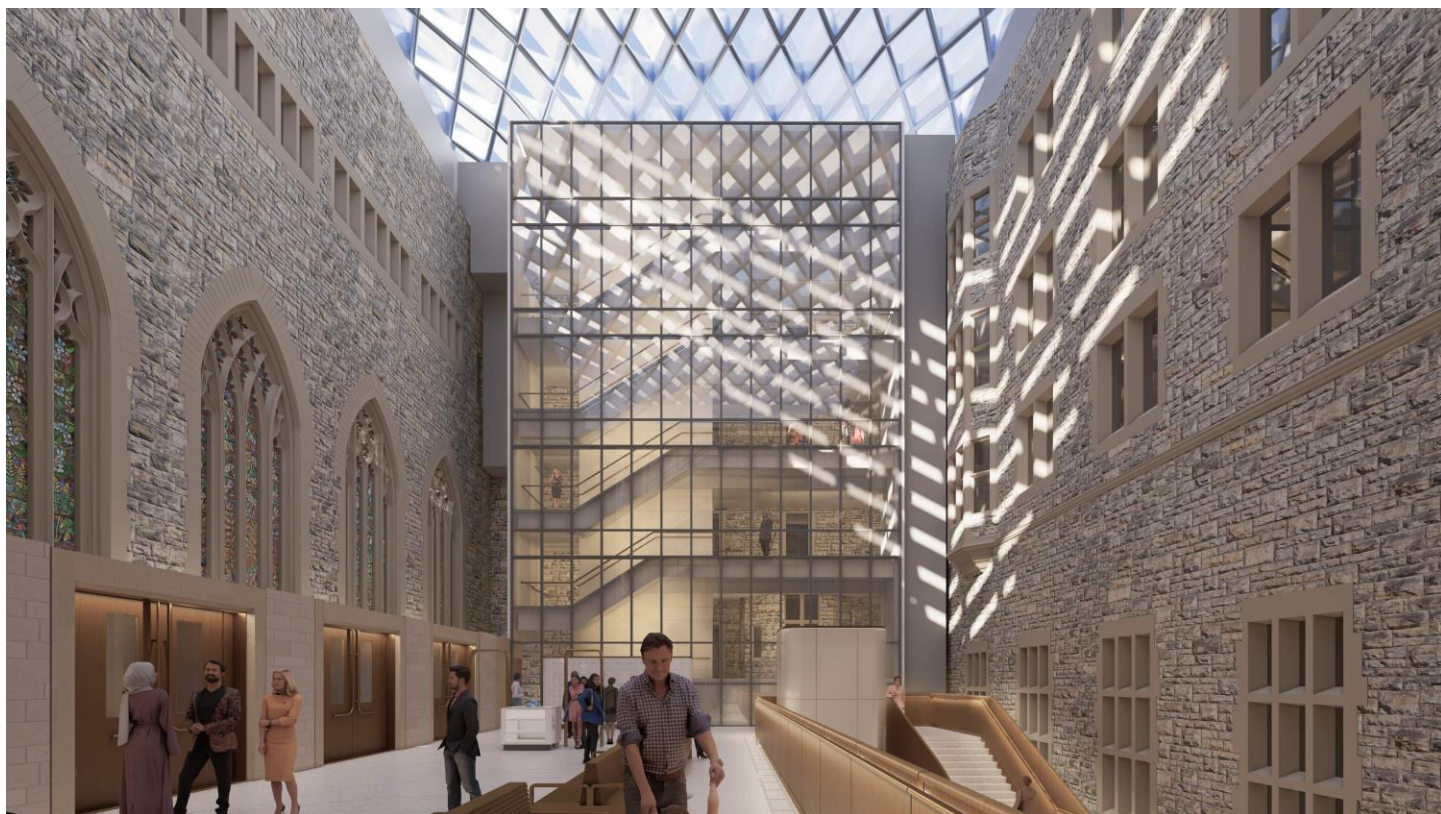


À gauche : Vue du Centre d'accueil du Parlement, niveau B1, montrant le puits de lumière situé à la jonction du hall d'arrivée (à droite) et la galerie nord (à gauche). Le mur de fondation est fait de pierre et orné d'éléments en cuivre qui reflètent la lumière provenant du puits de lumière. Un

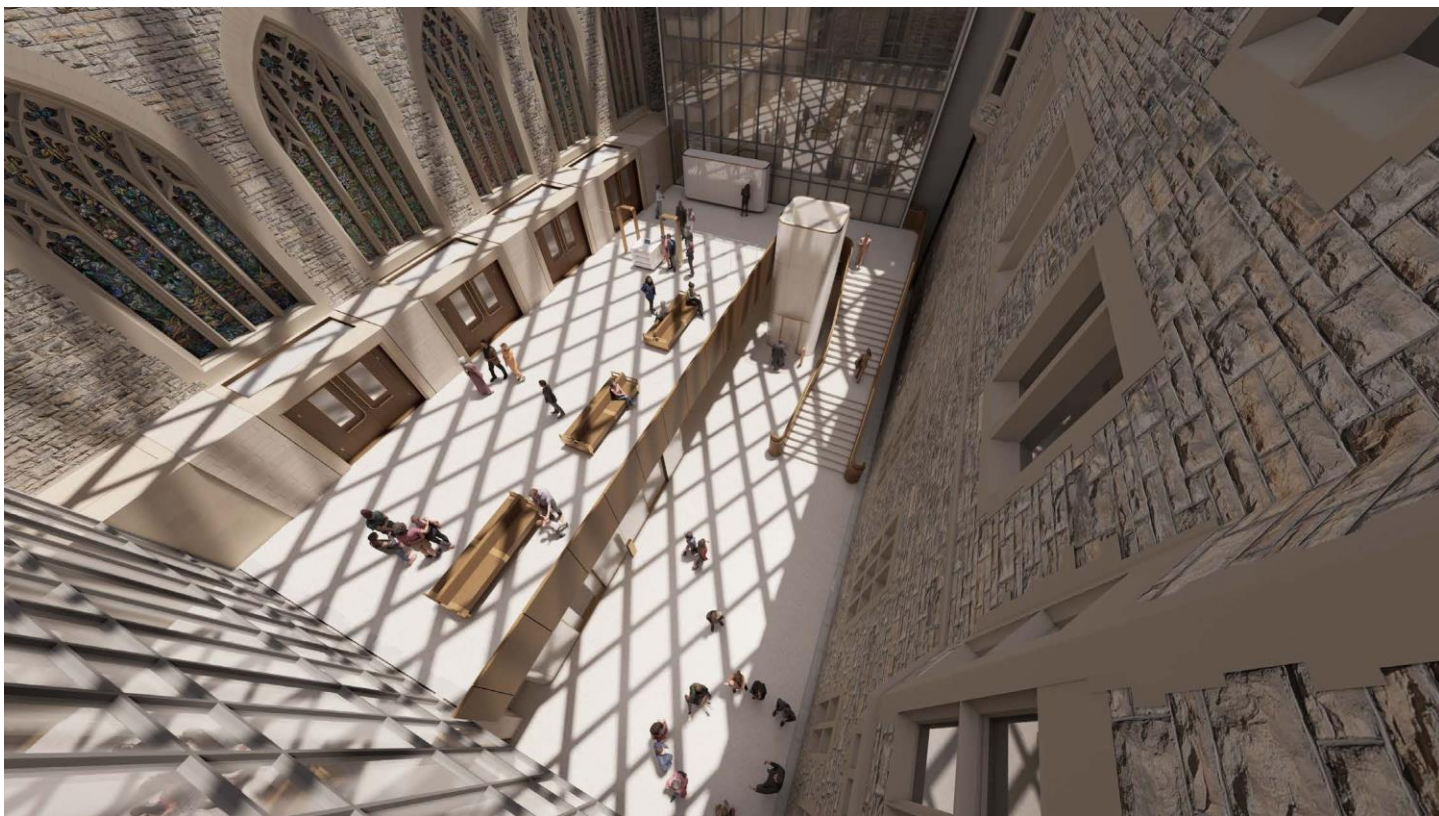
plafond à lamelles réfléchit la lumière et évoque le ciel. À droite : Les deux puits de lumière du hall d'arrivée encadrent les vues latérales de la tour de la Paix surplombant le hall.



Vue de la mezzanine de la cour intérieure ouest (niveau 3 de l'édifice du Centre), en direction ouest, qui mène aux tribunes de la Chambre des communes (la cour intérieure est présente des caractéristiques similaires).



Vue de la mezzanine de la cour intérieure ouest (niveau 3 de l'édifice du Centre), en direction nord, qui mène aux tribunes de la Chambre des communes (la cour intérieure est présente des caractéristiques similaires).



Vue aérienne de la cour intérieure ouest (la cour intérieure est présente des caractéristiques similaires).